

L'IMPARTIAL.

Le seul Journal Français dans le Nord du Prince Edouard.

Publié le Jeudi de chaque semaine.

ABONNEMENT :

L'IMPARTIAL un an... \$1.00

L'Impartial et Buote's Monthly \$1.30

Toutes communications, remises, etc. doivent être adressées à F. J. BUOTE, Tignish, I. P. E.

L'IMPARTIAL.

TIGNISH 22 MARS 1894

Le jour, il est la grande chaire du jour. Du haut de cette chaire, l'apôtre, le prédicateur se fait entendre, non plus entre les murs d'une église, mais à tout le monde. La presse est l'apôtre pour le mal; il faut qu'elle soit plus puissante pour le bien.

L'abbé Henri Royon, M. Casgrain.

Le New-York Sun met l'hon M. Royal au nombre des annexionistes.

Le premier ministre Peters a adressé la parole, lundi, à une foule immense, à Mount Stewart. Un grand nombre de l'élite de Charlottetown y était.

Nous lisons dans le Monde du 15 :

On croit que sir John Thompson remplira après la session les sept vacances au Sénat Canadien.

La chambre locale de cette province est convoquée pour le 28 courant. Quoique l'opposition ne soit pas nombreuse, on croit cependant que la session sera orageuse.

L'Electeur dit qu'immédiatement après l'ouverture du parlement fédéral, l'hon. Angers démissionnera si le gouvernement ne lui accorde pas les concessions qu'il demande au sujet des écoles de Manitoba.

Les dernières élections générales à la Nouvelle-Ecosse, ont eu pour résultat de faire remonter l'administration Fielding au pouvoir avec une bonne majorité. Parmi les nouveaux élus, nous voyons les noms de deux Acadiens : M. Comeau, libéral, pour le comté de Digby et M. Pothier, conservateur, pour le comté de Yarmouth.

PARLEMENT FEDERAL

L'ouverture de la session fédérale s'est faite avec toute la cérémonie ordinaire. Lorsque lord Aberdeen, escorté d'un détachement militaire et entouré de son état major, est arrivé pour présider la cérémonie d'ouverture, une foule immense encombrant les abords des édifices du parlement. Le discours du trône a été lu dans les deux langues. On a remarqué que lord Aberdeen prononçait très bien le français. L'adresse a été proposée à la chambre des communes par sir James Grant et secondée par le Dr. S. Lachapelle. Au Sénat, l'hon. D. Ferguson de l'île du Prince Edouard a proposé l'adresse, qui a été secondée par l'hon. M. Casgrain de Windsor, Ontario. A part quelques modifications du tarif, un projet de loi de faillite et un autre pour établir un meilleur service de steamers sur l'Atlantique et le Pacifique, le discours du trône ne mentionne rien de bien remarquable. L'opinion générale est que la session durera trois mois.

Advertisement for 'LADIES STAMPAZINE' with details about its content and subscription information.

L'ASSEMBLEE DU 14

LE SIEGE SENATORIAL

Une nombreuse assemblée a eu lieu, mercredi, le 14 courant, à la salle Ste Marie, à propos de nommer un successeur à l'hon. G. W. Howlan, dont le siège est devenu vacant au sénat. Après plusieurs discours pendant lesquels les noms de plusieurs messieurs furent mentionnés, les résolutions suivantes furent présentées par Gilbert Buote, ecr, et secondées par J. E. Richard, ecr. ;

Vu que le siège sénatorial du comté de Prince est devenu vacant par l'élevation du sénateur Howlan à la position de lieutenant gouverneur de cette province;

Et vu qu'il paraît juste et équitable que son successeur soit un homme du comté de Prince;

Et vu que Joseph O. Arsenault, ecr. M. P. P. d'Egmont Bay, comté de Prince, a représenté le troisième district du comté de Prince pour un delà d'un quart de siècle, à la satisfaction générale du comté;

Et vu que la nomination du dit Joseph O. Arsenault, ecr, au siège vacant, serait accueillie favorablement par le comté;

Résolu, que cette assemblée recevrait la nomination de M. Arsenault au sénat avec la plus grande satisfaction, et qu'elle prie humblement le Gouverneur Général en Conseil de prendre en leur sérieuse considération les résolutions ci-dessus;

Résolu, que copie de ces résolutions soient immédiatement transmises à l'hon. Sir John Thompson ministre de la justice, etc.

Ces résolutions ayant été soumises à l'assemblée, furent unanimement adoptées.

Au delà de cinq cents électeurs ont signé en faveur de l'hon J. O. Arsenault.

F. J. Buote, Président J. S. Perry Secrétaire

QU'EST-CE QUE L'INSTITUTEUR

Ceci est une question que les contribuables de nos écoles ne se demandent pas assez souvent. C'est cependant une question qui devrait occuper leur attention : car il y va de leur intérêt et de celui de leurs enfants. Une habitude qui prédomine généralement, et qu'on pourrait considérer comme une faute impardonnable, c'est le manque de zèle, et je pourrais même ajouter, l'indifférence qui règne chez un bon nombre de parents à l'égard de leurs enfants qui fréquentent l'école. Se basant sur l'idée fautive qu'il leur suffit de faire partir l'enfant le matin pour l'école sans se préoccuper s'il est muni des livres nécessaires, ou s'il a les livres, sans s'être donné la peine de s'assurer s'il a préparé, à la maison, les devoirs et les leçons qui l'attendent en classe, un bon nombre de parents abandonnent leurs enfants à leur "laisser faire" et ne les envoient à l'école que par routine, ou encore, comme on dit communément "pour débarrasser la maison". Ces enfants, après avoir fréquenté l'école pour plusieurs années ne se trouvent guère plus avancés qu'au commencement. Alors, s'élève le cri : il n'y a pas de progrès. On ne cherche guère à trouver la véritable cause de ce retardement. Toute de suite, la faute est attribuée au maître. En toute justice, est-il raisonnable de blâmer le maître s'il ne réussit pas dans la tâche ardue qu'il s'impose? Non. Le maître, quel que bon qu'il soit, ne saurait

réussir à moins qu'il ait la coopération des parents. Une fois cette coopération gagnée, la bonne volonté, l'intérêt assiduité à l'étude est assurée de la part des enfants. Une autre cause qui contribue pour une bonne part au manque de progrès, est l'habitude fâcheuse de certains parents qui se permettent d'offrir des remarques au désavantage du maître en présence de leurs enfants. Par exemple, le maître juge-t-il à propos de réprimander ou de punir l'enfant, la nouvelle en est rapportée à la maison, et les parents au lieu de seconder les efforts du maître dans l'exercice de son devoir, le blâment et encouragent de cette manière, les caprices de l'enfant. Heureusement tous les parents n'appartiennent pas à cette catégorie, mais il est pénible de constater qu'il en existe un trop grand nombre. Parents songez-y, les progrès de vos enfants à l'école, dépendent de votre coopération à supporter l'instituteur dans l'exercice de son devoir et dans le maintien de son autorité à l'école.

NOEL

LA QUESTION DES ECOLES

M. le Rédacteur :—

Pour la première fois, je viens solliciter un court espace dans les colonnes de votre aimable et intéressant journal, afin de faire prévaloir les droits des instituteurs tant anglais que français. Si nos écoles sont d'une nécessité indispensable à la société, les instituteurs ne le sont pas moins; donc ils méritent, dans cette grande question, qui est d'une importance vitale, l'appui et l'influence du clergé et des laïques en général.

Il est absolument incontestable que pour voir fonctionner nos écoles, il nous faut des instituteurs; et c'est un fait des plus palpables qu'ils ne peuvent subsister de "manne," comme autrefois les Hébreux dans le désert. Il faut donc, que leurs services soient payés par le trésor public ou bien délégués les cordons de nos bourses.

Aujourd'hui, circule dans les journaux, la rumeur, laquelle, il est à craindre, n'est que trop certaine, que le gouvernement actuel se propose de retrancher les instituteurs sur leurs minces salaires. N'est-il pas évident que nous rétrogradons, si, en plein XIXme siècle, les hommes qui nous gouvernent sont assez traitres à la cause de l'éducation pour sanctionner de telles lois? Il me semble, et je ne suis pas le seul de cette opinion, que le pauvre instituteur n'est que très médiocrement payé de ses rudes travaux. Cent quatre-vingt piastres par an, plus le supplément, ne forme encore qu'un salaire assez faible.

Il est vrai qu'en faisant cette réduction, une dizaine de mille piastres seraient épargnées à la province, mais ce serait au détriment de nos écoles. Si le gouvernement en est rendu au point de faire des réductions dans les salaires pourquoi ne pas attaquer le mal à sa racine.

Le surintendant en chef de l'éducation, seul reçoit un salaire de dix-huit-cent piastres par an, plus huit cents piastres pour son secrétaire ce qui fait un total de deux mille six cent piastres pour ce département. Les professeurs de l'Ecole Normal et du collège P. W. reçoivent un salaire de douze cent piastres chacun, en moyenne; mais pas un mot de réduction concernant le salaire de ces messieurs. Et que font-ils en comparaison de nos instituteurs des campagnes?

La tâche pénible des instituteurs est, sans aucun doute,

messieurs, accomplie par l'instituteur de campagne, puisque c'est sous sa tutelle qu'est placé l'enfant, dans son jeune âge pour être formé; et quelle rude tâche, que celle de prendre l'enfant à l'A. B. C et de le faire progresser!

Le professeur de collège, au contraire, reçoit sous sa tutelle, le jeune homme, qui possède déjà des connaissances assez étendues; qui est à même de penser et de raisonner par lui-même; donc plus de nécessité de répéter mille fois la même chose avec des termes toujours nouveaux. Voilà, la différence qui existe entre l'instituteur et le professeur de collège.

Par conséquent, si la tâche rude de l'enseignement est assignée à l'instituteur des campagnes, il n'est que raisonnable qu'il soit encouragé et payé selon ses labours. Or donc, il n'est que juste qu'aucun changement ne soit fait dans la loi scolaire dans le but de réduire le salaire de nos maîtres d'écoles. Si quel que changement était opéré ce devrait, il me semble, être un changement en faveur de nos instituteurs français, qui quoiqu'enseignant, sur un pied dégalité, les deux langues, ne reçoivent pas un salaire plus élevé que leur confrères, de langue anglaise, qui n'enseignent que leur langue maternelle. Si les autorités considéraient cette question d'une manière impartiale, je ne doute nullement qu'ils vissent une grande injustice envers nos écoles françaises. Si, en un mot, les autorités ne jugent pas à propos d'augmenter le salaire de nos instituteurs français, au moins qu'ils ne réduisent pas leur salaire, qui ne les fait subsister que très maigrement.

Amis confrères, aux armes et combattons ce projet de loi indigne d'homme sensé. Et vous, gens des campagnes, qui aimez à voir fonctionner vos écoles joignez vous aux instituteurs et travaillez de toute vos forces, en protestant contre de tels empiètements sur nos droits. Formons ensemble une phalange; montons à la brèche et opposons toute administration qui veut empiéter sur la cause de l'éducation. Songeons que c'est un devoir sacré, pour chaque père de famille, de faire instruire ses enfants. Nous devons, par conséquent, opposer toutes lois qui tendent, à enfreindre, en quelque manière que ce soit, notre système d'éducation, au détriment de nos écoles publiques.

Il est à espérer que nos hommes influents, tels que les hon. Joseph O. Arsenault, et S. F. Perry, M. Blanchard, ainsi que notre estimable Inspecteur des écoles françaises, et tout autre intéressé dans la cause de l'éducation prendront l'initiative, et travailleront pour cette noble cause comme de braves soldats, quoique jusqu'à présent ils aient été muets sur ce sujet. Nous avons notre part dans les deniers publics. Ne soyons pas assez lâches pour ne pas réclamer nos droits, au risque de voir fermer nos écoles. Je m'adresse, monsieur le rédacteur, de crainte d'ennuyer vos lecteurs; mais j'aurais encore beaucoup à dire sur ce sujet. Vous remerciant d'avance pour l'espace que j'occupe dans vos colonnes, je me souscris votre tout dévoué etc

10me mars 94

Nouvelles de Bloomfield.

Monsieur le Rédacteur, Le 15 courant, il y a eu, à la salle St. Antoine, une assemblée organisée par les libéraux pour sonder l'opinion des électeurs à propos des taxes que le gouvernement propose d'imposer. Mr. Rogers le représentant du district dit qu'il croyait savoir que c'était l'intention du leader Mr. Peters, d'imposer une taxe sur les fermiers seulement. Il dit qu'il

s'opposerait de toutes ses forces, à un projet de loi de cette nature. Il lui fallait admettre que la taxe était inévitable, mais il voulait une taxe qui atteignit également toutes les classes de la société; le capitaliste, le propriétaire d'immeubles, le marchand, le mécanicien, l'avocat, en un mot tous, chacun selon son revenu. Les mess, suivants : A. McAuslam, C. Metherall, Amedée Gallant, Maurice Gallant, B. Haywood, H. B. Huestis etc. approuvèrent pour la plupart en toto le plan de M. Rogers. M. Ben Gallant ayant été prié d'adresser la parole, dit entr'autres choses, qu'il était fort surpris d'entendre parler de taxe, parce qu'il n'y a que quelques semaines, à la veille des élections on nous chantait sur toutes les gammes que les finances du gouvernement libéral étaient en si bon état que les tiroirs du trésor public déverseraient d'abondance. Qu'est il arrivé? Le fond du coffre-fort est il tombé par le poids des métaux, ou bien ces messieurs nous ont ils fait de la blague pour gagner le vote des électeurs trop crédules? Si ce n'est, dit-il, ni l'un ni l'autre de ces deux cas, il faut que les administrateurs de la chose politique aient aggrandi leurs poches démesurement et à dessein. Si le gouvernement avait l'intention d'envoyer des assesseurs dans les districts ruraux, il devait choisir des messieurs des campagnes, des gens sobres, parce que s'il déléguait des gens de Charlottetown qui n'est plus sous le régime du Scott Act, nous pourrions bien être témoins des scènes ridicules qui ont eu lieu par le passé. (appl. prolongés)

La question des écoles fut aussi discutée avec beaucoup de divergence d'opinion. A en juger d'après le sentiment public, je pense que ce sera dangereux pour le gouvernement de s'aventurer sur ce terrain.

M. Blanchard, représentant conservateur, prit aussi la parole sur les différentes questions et fit un discours qui fut très bien goûté. Quoique l'assemblée fût nombreuse et composée de deux éléments politiques, le bon ordre a été remarquable. Nos concitoyens ici sont unanimes à souhaiter que l'honorable M. Arsenault soit promu au sénat, comme il a droit de l'être, après sa longue carrière politique au service de son pays, sans jamais avoir de lui-même demandé une des positions lucratives que beaucoup, qui y avaient moins de droit, se sont disputés à chaque fois que l'occasion s'en est présentée. Espérons que ses droits comme les nôtres seront reconnus et que nous aurons l'honneur dans peu d'avoir un des nôtres pour nous représenter au parlement fédéral.

AGRICOLA.

St. Anthony 15 mars '94

ECHOS DE RUSTICO EN FAVEUR DE L'HON J. O. ARSENAULT

M. le rédacteur Comme de coutume, le club de débats tenait une de ses réunions, vendredi soir, le 16 du courant, à l'école Saint André, Rustico. L'école était comble. Il avait été convenu que l'on dirait un mot concernant l'élection pendante au siège vacant au Sénat.

Le Président, M. le capitaine Jérôme Gallant, en prenant le fauteuil, rappela, dans les termes les plus chaleureux, les titres de l'hon. J. O. Arsenault, et annonça l'intention de soumettre des résolutions à l'assemblée.

Messieurs S. Buote, S. Pineau, G. LaClère et autres parèrent d'une manière élogieuse de la conduite politique de M. Arsenault, tous s'accordant à dire que, par suite de ses hautes vertus civiques, M. Arsenault

ne le cédait en rien aux quelques uns qui voudraient rivaliser avec lui.

Les résolutions suivantes furent adoptées unanimement :

Attendu que les Acadiens qui forment la sixième partie de la population de l'île du Prince Edouard ont droit à la nomination d'un de leurs nationaux au siège vacant au Sénat, et que le siège doit, en toute justice, être rempli par un représentant du comté de Prince; Et qu'une ligne carrière politique et de nombreux services rendus au pays sont les qualités acquiescées cette nomination distinguée; Résolu; que les Acadiens de Rustico s'unissent à leurs amis du comté de Prince pour continuer de demander au gouvernement fédéral de considérer sérieusement les titres de l'hon. J. O. Arsenault qui a servi si habilement pendant vingt sept ans à la chambre locale et dont l'habileté en politique ne peut être mise en question; et qu'ils demandent de ceux que les représentants à la chambre des communes de faire valoir les titres du distingué acadien.

Résolu, qu'une copie de ces résolutions soit envoyée à l'IMPARTIAL avec prière au Moniteur à l'évangeléme de reproduire,

A. Daron Secrétaire.

POLITICAL MEETING AT BLOOMFIELD.

Pursuant to notice, a public meeting of the electors of this locality was held here on the 14th. inst, to discuss the political situation of the day. The meeting was first addressed by the Hon. B. Rogers, who spoke at length on the subject of retrenchment in the management of the government. He was followed by J. Blanchard Esq. who spoke pretty much in the same strain. Speeches were also made by Messrs. A. McAuslam, M. Gallant, B. J. Haywood, C. A. Metherall, R. Huestis A. Gallant and B. Gallant, all of whom offered suggestions as to the best means of facing taxation, if taxation should come. M. B. Gallant administered the present government quite a castigation. He showed in plain language that they had abused of the confidence of the electors of this province. It is only a few weeks ago that the general election took place. Peters & co. took good care not to mention taxation during the campaign, but now, that they have again got to power, taxation appears in all its hideous colours and is staring the farmers of this country in the face. Not only that, but the government is just about laying violent hands on our system of Education. M. Gallant's speech produced a marked effect on the electors present.

AN ELECTOR.

LA FIEVRE TYPHOIDE A BUFFALO

Buffalo, N. Y., 14—La fièvre typhoïde continue à se propager dans des proportions alarmantes. Sixante dix sept nouveaux cas ont été constatés pendant les dernières vingt quatre heures. L'épidémie étant causée par l'impureté de l'eau, le conseil d'hygiène a publié un avis invitait tous les habitants de la ville à ne boire que de l'eau bouillie et filtrée.

Deces

Au Centreline Road, le 14 de Mars, après une maladie de huit jours soufferte avec résignation, et fortifié de tous les secours spirituels dont l'Eglise arme ses enfants à l'heure du trépas, Joseph Buote à l'âge de 22 ans et 7 mois.

R. I. P.

Advertisement for Scientific American Agency for PATENTS, including details about patent services and contact information.